RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 24E72C1B-5C42-8A12-8336-0EEF82AAAEEC

2B CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 2.898.760 euros
Siège social : 37 rue Michelet, 17000 LA ROCHELLE
817 568 892 RCS LA ROCHELLE
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 15 JUILLET 2026

Monsieur Bernard BEAL, agissant en qualité de Président de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président décide de transférer, à effet du 1er juillet 2026, le siège social de la Société du 37 rue Michelet, 17000 LA ROCHELLE, au n°3 des Terres Fertiles - Zone Industrielle des Grands Champs, 17290 AIGREFEUILLE-D'AUNIS.

En conséquence, le Président décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« *ARTICLE 4– SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : n°3 des Terres Fertiles - Zone Industrielle des Grands Champs, 17290 AIGREFEUILLE-D'AUNIS ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président prend acte qu'en application de l'article 4 des statuts de la Société, ce transfert de siège social devra faire l'objet d'une ratification ultérieure de la collectivité des associés.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président,
Monsieur Bernard BEAL

DocuSigned by:
Bernard BEAL
6E6CD57F68A246C...

Le présent document est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil. Le signataire reconnait que le présent document, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités, ainsi que le consentement du signataire.